



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Collectes

Question écrite n° 7139

Texte de la question

M Roland Beix appelle l'attention de M le ministre de la défense sur les difficultés rencontrées par les associations caritatives et les banques alimentaires afin de convoyer sur des distances inférieures à 100 km des vivres ou des matériels. Il lui signale par ailleurs que des unités militaires stationnées à proximité seraient très disponibles pour aider ces associations de façon régulière et avec le souci d'une grande solidarité. Il lui demande, en conséquence, quelles initiatives il a pu prendre afin de faciliter cette coopération et si des instructions particulières ont été données en ce sens aux responsables d'unités ou si des conventions peuvent être signées entre des associations et les unités ou écoles participant à la défense nationale.

Texte de la réponse

Reponse. - Les armées apportent régulièrement leur contribution aux dispositifs mis en place par le Gouvernement pour venir en aide aux personnes en situation de pauvreté et de précarité, notamment dans les domaines du transport et du stockage de denrées et de matériels. C'est ainsi que les moyens militaires sont utilisés pour la répartition locale des denrées non périssables. Une instruction du 18 janvier 1984 relative à la participation des armées à des missions relevant d'autres départements ministériels définit le cadre général des prestations fournies notamment en ce qui concerne les protocoles d'accord à établir. En outre, dès le 2 décembre 1988, le ministre de la défense a donné des directives aux trois armées et à la gendarmerie nationale pour que les dispositions concernant l'aide évoquée par l'honorable parlementaire soient reconduites pour l'hiver 1988-1989.

Données clés

Auteur : [M. Beix Roland](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7139

Rubrique : Bienfaisance

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3707